



CONSEIL MUNICIPAL
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Dépôt des rapports financiers et des rapports du vérificateur
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016

PRENEZ AVIS QUE, conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur Benoit Grou, trésorier intérimaire, déposera le rapport financier de la Ville de Mont-Tremblant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, ainsi que le rapport du vérificateur externe, relatifs aux compétences d'agglomération au cours de la séance extraordinaire qui se tiendra le jeudi 5 octobre 2017, à 10 h, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite, à Mont-Tremblant.

PRENEZ AVIS QUE, le trésorier intérimaire déposera également les mêmes rapports en regard des compétences exercées par le conseil municipal au cours d'une séance extraordinaire suivant immédiatement celle du conseil d'agglomération mentionnée ci-dessus.

Marie Lanthier, greffière